



**ARRETE MUNICIPAL n°ARR\_2023\_0224**  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION DE VOL EN**  
**ZONE PEUPLEE PAR UN AERONEF**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fixer les conditions d'un vol en zone peuplée par un aéronef sur la collectivité ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE UN :**

Madame Juliette PAVY, agissant pour le compte de la Ville de Charenton-le-Pont est autorisée à effectuer un vol en zone peuplée, muni d'un aéronef circulant sans personne à bord, le 1<sup>er</sup> septembre 2023 de 13H00 à 17H00, sur la commune de Charenton-le-Pont.

**ARTICLE DEUX:**

La zone survolée concerne le quartier du Centre de la ville de Charenton-le-Pont. Il est prévu que le demandeur sécurise la zone le temps du vol par de la rubalise et des panneaux d'information.

**ARTICLE TROIS :**

Madame le Commandant de Police et Monsieur le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE QUATRE :**

Le présent arrêté sera :

- publié sur le lieu correspondant ;
- transmis à Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- transmis au Commandant de Police et au Chef de la Police Municipale.

**ARTICLE CINQ :**

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle – 77008 MELUN) dans un délai maximum de deux mois à compter de sa date de publication. Cette juridiction administrative peut également être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Charenton-le-Pont, le 31 août 2023

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Dépôt en Préfecture

le.....3.1.AOÛT.2023.....

Publié ou Notifié :

le.....3.1.AOÛT.2023.....

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation

Marion BURELLE

Directrice de l'Administration Générale  
et des Affaires Réglementaires

Hervé GICQUEL,  
Maire de Charenton-le-Pont  
Vice Président du Conseil Départemental du  
Val de Marne

